



LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES TÊTES DE SÉRIE DES CHAMPIONNATS JUNIORS CANADIENS

Objectif :

L'objectif de l'établissement des têtes de série est de s'assurer que le tableau soit juste et équilibré afin que les meilleurs joueurs/équipes ne puissent s'affronter dès les premiers tours du tournoi.

SIMPLE

Comité de classement :

Le Comité de classement est composé des personnes suivantes :

- Directeur de la structure de compétition, des classements et du tennis communautaire
- Directrice des programmes et de l'administration de l'élite
- Entraîneurs nationaux

Processus, lignes directrices et échéanciers :

A. Tournois de qualification pour les Championnats juniors canadiens (U16/U18) :

L'établissement des têtes de série sera finalisé par le juge-arbitre du tournoi au moment du tirage en se basant strictement sur les **plus récents classements Rogers de simple disponibles** pour le groupe d'âge pertinent.

B. Tableaux principaux des Championnats juniors canadiens (tous les groupes d'âge) :

Le Comité de classement finalisera l'établissement des têtes de série 2 à 3 jours avant le tirage en se basant sur **les plus récents classements Rogers de simple disponibles** pour le groupe d'âge pertinent. Les classements Rogers de simple comprendront tous les résultats des championnats provinciaux/régionaux.

Circonstances exceptionnelles (tableaux principaux seulement) :

Dans des cas rares et exceptionnels, le Comité de classement peut ajuster les têtes de série des tableaux principaux pour tenir compte de circonstances atténuantes. Ces circonstances atténuantes ne seront prises en considération que lorsqu'un joueur ne fera pas partie des têtes de série selon le classement Rogers de simple, ce qui pénaliserait injustement ce joueur et créerait un tableau injuste.

*Remarque : Le Comité de classement n'ajustera les têtes de série que pour les joueurs ayant obtenu des résultats et des classements nationaux et internationaux notables, comme indiqué ci-dessous, dans les 12 mois précédant la compétition.

Les circonstances atténuantes pouvant être prises en compte comprennent notamment :

- Un joueur ayant terminé parmi les 3 premiers de l'épreuve du simple aux Championnats juniors canadiens précédents (2019) et qui, en raison d'une blessure, aurait été dans l'impossibilité de prendre part à des tournois et ne ferait donc pas partie des têtes de série. Le joueur ou l'association provinciale pourrait devoir fournir la preuve de cette blessure.
- Un joueur ayant obtenu des résultats internationaux notables à l'extérieur du Canada, qui a récemment obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, ou qui a modifié sa nationalité à des fins de classement et qui ne fait pas partie des têtes de série.



- Un joueur ayant terminé parmi les 3 premiers aux Championnats juniors canadiens précédents (2019), qui vit et s'entraîne à l'extérieur du Canada et qui, uniquement pour ces raisons, ne fait pas partie des têtes de série.

DOUBLE

Comité de classement :

Le directeur du tournoi de Tennis Canada établira les têtes de série du double conformément aux lignes directrices décrites ci-dessous. Il distribuera une proposition de têtes de série du double à chaque entraîneur provincial désigné aux Championnats juniors canadiens afin d'obtenir leurs commentaires avant de créer la liste finale.

Processus, lignes directrices et échéanciers :

Le directeur du tournoi finalisera l'établissement des têtes de série en se basant sur les **plus récents classements Rogers de double** pour le groupe d'âge pertinent. Les têtes de série seront établies selon le classement de double combiné de chaque équipe. Par exemple, si le joueur A est classé 5^e en double et que le joueur B est 27^e, leur classement combiné de double sera 32 (5 + 27). Les classements Rogers de double comprendront tous les résultats des championnats provinciaux/régionaux.

Circonstances exceptionnelles :

Dans des cas rares et exceptionnels, le directeur du tournoi peut ajuster les têtes de série du double pour tenir compte de circonstances atténuantes. Ces circonstances atténuantes ne seront prises en considération que lorsqu'une équipe ne fera pas partie des têtes de série selon le classement Rogers de double, ce qui pénaliserait injustement cette équipe et créerait un tableau injuste.

*Remarque : Le directeur du tournoi ajustera les têtes de série uniquement pour les joueurs ayant obtenu des résultats et des classements nationaux et internationaux notables, comme indiqué ci-dessous, dans les 12 mois précédant la compétition.

Les circonstances atténuantes pouvant être prises en compte comprennent notamment :

- Une équipe ayant terminé parmi les 4 premières des Championnats juniors canadiens de 2019 et qui, en raison d'une blessure à un de ses joueurs, aurait été dans l'impossibilité de prendre part à des tournois et ne ferait donc pas partie des têtes de série. Le joueur ou l'association provinciale pourrait devoir fournir la preuve de cette blessure.
- Un joueur ayant obtenu des résultats internationaux notables à l'extérieur du Canada, qui a récemment obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, ou qui a modifié sa nationalité à des fins de classement et dont l'équipe ne fait pas partie des têtes de série.
- Un joueur ou une équipe ayant terminé parmi les 4 premiers de l'épreuve du double des Championnats juniors canadiens de 2019 et qui vit et s'entraîne à l'extérieur du Canada et qui, uniquement pour ces raisons, ne fait pas partie des têtes de série.